



du 6^e Arrondissement

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 6^e ARRONDISSEMENT

Séance du vendredi 5 juin 2026

n° 2026-06-04

Autorisation de signature de l'avenant à la convention
d'objectifs et de financement 2025-2027.

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'intégration des inscriptions et de la facturation de la restauration scolaire au sein de la plateforme « Paris Familles » à compter de septembre 2026, le présent projet d'avenant insère les adaptations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Le Comité de gestion de la Caisse des écoles du 6^{ème} arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération 2026 DASCO 35 de juin 2026 modifiant la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027 ;

Vu le projet de délibération 2026 DASCO 36 de juin 2026 entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 6^{ème} modifiant le règlement intérieur pour les caisses intégrant Paris Familles ;

Vu le projet de délibération 2026 DASCO 41 avenant de la COF 2025-2027 entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 6^{ème} pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et intégration au dispositif Paris Familles assortie d'un ajustement de la subvention annuelle 2026 ;

DELIBERE

Article 1 : Le projet d'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement 2025-2027 entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 6^{ème} est approuvé.

Article 2 : Le Maire du 6^{ème} arrondissement, Président de la Caisse des écoles, est autorisé à signer l'avenant dès son approbation au Conseil de Paris.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- à la Préfecture de Paris,
- à la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris,
- à la Direction des Affaires Scolaires (DASCO).

Le Maire du 6^{ème} arrondissement
Président du Comité de gestion
de la Caisse des écoles

Jean-Pierre LECOCQ

